Logopède

Garanties complémentaires du contrat INAMI Curalia

En cas d'incapacité de travail

Suite à un accident, une maladie ou des complications de la grossesse

- Paiement d'une indemnité journalière en plus de l'intervention de la mutuelle, à partir du 31ème jour jusqu'à un an.

Activité logopède	Montant Statut Social INAMI 2023	Indemnité si incapacité de travail
900 prestations	1.424 EUR	210 EUR/mois
2.000 prestations	2.937 EUR	440 EUR/mois

En cas d'invalidité

Incapacité de travail >1 an

- Versement sur le contrat INAMI du montant moyen versé au cours des 3 dernières années.
- Augmente le capital pension en plus du versement fait par l'INAMI qui continue à verser le montant auquel le·la logopède avait droit pour l'année où son incapacité de travail a commencé: de 1.424 à 2.937 EUR.

En cas de décès avant la fin du contrat

Paiement d'un capital complémentaire aux ayant-droits.

Statut INAMI	Décès à 30 ans	Décès à 50 ans
1.424 EUR	44.864 EUR	19.227 EUR
2.937 EUR	92.532 EUR	39.656 EUR

En cas d'accouchement

Prime forfaitaire versée sur le contrat (100 EUR).

Mai 2023 | Curalia AAM Association d'assurances mutuelles agréée sous le n° 0809

Plus d'infos ?
info@curalia.be – 02/735 80 55 - www.curalia.be

curalia
for your life